



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rectorat de Grenoble Division des personnels de l'administration

Grenoble, le 7 mars 2022

La rectrice de l'académie de Grenoble

à

Affaire suivie par :

Véronique Veber  
Tél. : 04 76 74 71 24  
Mél : [ce.dpa@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dpa@ac-grenoble.fr)

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

Messieurs les présidents d'université  
Monsieur l'administrateur général de Grenoble INP  
Madame la directrice de l'institut d'études politiques  
de Grenoble  
Madame la directrice du Crous Grenoble Alpes  
Mesdames et messieurs les directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
Madame et messieurs les directeurs départementaux  
de la cohésion sociale  
Monsieur le délégué régional de l'ONISEP  
Monsieur le directeur de CANOPE  
Monsieur le directeur du CNED  
Monsieur le directeur de l'école nationale des sports  
de montagne à Chamonix  
Madame la directrice du CREPS de Vallon Pont d'Arc  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements  
Mesdames et messieurs les chefs de division et  
de services rectoraux

**Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) au titre de l'année 2022**

### Références :

- [Décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié](#) relatif à la création du corps interministériel des A.A.E
- [Note de service ministérielle du 27 janvier 2022](#) parue au BO spécial n°1 du 17 février 2022
- [Lignes directrices de gestion ministérielles](#) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées au BO spécial n°9 du 5 novembre 2020
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publiées le 8 février 2021

La présente note s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques citées en référence. Elle a pour objet de présenter la procédure et le calendrier pour l'accès au corps des AAE au titre de l'année 2022. L'objectif est de valoriser les acquis de l'expérience professionnelle et de reconnaître la valeur professionnelle dans le respect de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### Conditions statutaires

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude, les fonctionnaires de l'Etat appartenant à un corps classé dans la catégorie B.

Les intéressés doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'au moins 9 années de services publics, dont 5 au moins de services civils effectifs dans un corps régi par le décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 ou par le décret n°2010-302 du 19 mars 2010.

Sont promouvables, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté, de grade et d'échelon, les agents en position d'activité, de détachement ou de mise à disposition d'un organisme ou d'une autre administration.

✚ Les agents nommés sur la liste d'aptitude ont une obligation de mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Seules les personnes dont le poste est susceptible de faire l'objet d'une requalification pourront être, le cas échéant, maintenues sur place et ne seront pas soumises à cette obligation.

✚ Chaque agent éligible sera informé de sa promouvabilité. Toutefois, un agent qui n'aurait pas reçu cette information individuellement et qui estimerait remplir les conditions est invité à envoyer son dossier de candidature ou à contacter le service de gestion qui procédera à la vérification des conditions d'éligibilité.

#### Dossier de candidature

- Annexes 1, 2 et 4 à renseigner par l'agent – l'annexe 4 doit impérativement être accompagnée d'un organigramme fonctionnel et d'un curriculum vitae. L'organigramme doit permettre de situer le candidat dans la structure et de comprendre ses interactions.
- Le rapport d'aptitude professionnelle (annexe 3) à renseigner avec soin par le supérieur hiérarchique. Il convient d'**évaluer l'agent sur son aptitude à tenir un poste de catégorie A** (et non de l'évaluer comme catégorie B) sur la base d'arguments solides et de faits concrets.
- Copie du dernier compte rendu d'entretien professionnel

✚ Les candidatures ne seront pas étudiées sur la base d'un barème mais d'un dossier permettant d'apprécier les différentes aptitudes professionnelles de l'agent. Les choix qui seront faits lors de l'examen des dossiers ne seront pertinents qu'à la condition que vos analyses soient argumentées et détaillées. Vous veillerez notamment à contrôler les informations portées par l'agent (profil du poste actuel, missions exercées...).

Seront notamment attentivement examinés :

- les responsabilités exercées (adjoint gestionnaire, fondé de pouvoir, ...)
- le parcours professionnel (mobilité géographique et/ou fonctionnelle)
- les capacités professionnelles
- la préparation et la réussite aux examens professionnels et concours, les actions de formation continue (engagement volontaire)
- la motivation démontrée

Une attention particulière sera portée aux personnels exerçant déjà ou ayant exercé les fonctions du corps des AAE ainsi qu'aux personnels exerçant déjà ou ayant exercé en éducation prioritaire.

#### Calendrier

Les dossiers de candidature devront être retournés par voie électronique [ce.dpa@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dpa@ac-grenoble.fr) le **15 avril 2022** (délai impératif) sous le format : Nom.Prénom\_LA\_AAE\_2022

⇒ Les personnels exerçant dans l'enseignement supérieur (Universités, écoles et instituts) et dans les établissements publics (CROUS, CNED, ENSM, CREPS...) sont invités à consulter leur service des ressources humaines pour connaître le calendrier interne de leur structure d'affectation. Les dossiers de ces agents seront envoyés au rectorat par leur établissement après visa.

Je vous remercie de communiquer la présente note aux personnels de catégorie B placés sous votre autorité.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale de l'académie

Jannick Chrétien

